



ANNEXE 9

**CONVENTION DE PARTENARIAT  
TRIPARTITE  
entre  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE,  
DESTINATION LUBERON  
Et  
VELO LOISIR PROVENCE  
2024 / 2027**

La présente convention est établie :

Entre, l'**Association Vélo Loisir Provence**

Dont le siège social est situé 13, Boulevard des Martyrs, 04300 FORCALQUIER

représentée par M. André BERGER, en sa qualité de Président :

ci-après dénommée « VLP »

D'une part,

la **Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse**

Sise à 315 Avenue Saint Baldou, 84300 CAVAILLON

représentée par M. Gérard DAUDET, en sa qualité de Président :

ci-après dénommée « LMV Agglomération »

D'autre part.

L'Office de Tourisme Luberon Monts de Vaucluse **Destination Luberon**

Sise à Place François Tourel, 84300 CAVAILLON

représentée par M. Franck DELAHAYE, en sa qualité de Directeur :

ci-après dénommée « Destination Luberon »

D'autre part.

## **PREAMBULE**

VLP est une association qui œuvre en faveur de la pratique, du développement et de la promotion de l'usage du vélo sur les territoires du Luberon et du Verdon.

LMV Agglomération, créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017, est située en région Sud Provence Alpes Côte d'Azur. Elle regroupe 16 communes sur un territoire de 355 km<sup>2</sup> où résident 55 844 habitants (INSEE 2020).

Destination Luberon est un établissement public industriel et commercial dont la mission principale est la promotion touristique sur le territoire de LMV Agglomération.

La présente convention a pour objet de préciser l'objet, le montant, les modalités de versement et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

## **ARTICLE 1 : Présentation de l'association :**

Créée en 1996, les activités de VLP s'inscrivent dans une démarche globale de tourisme durable :

- En contribuant au développement local des activités économiques (hébergement, restauration, commerces, ...),
- En créant du lien social (via la pratique du vélo et l'organisation d'animations),
- En favorisant une découverte du patrimoine respectueuse de l'environnement (mobilité active non motorisée).

Dans le cadre de son activité, le Parc naturel régional du Luberon et VLP sont liés depuis 2007 par une convention de partenariat engageant officiellement l'association sur les réflexions et actions attachées au développement du vélo sur le territoire du Parc.

Le vélo n'étant plus qu'un objet de développement touristique, l'association accompagne également les acteurs du territoire sur la thématique du vélo au quotidien comme alternative aux déplacements automobiles.

VLP compte en 2023 près de 218 adhérents, regroupés au sein d'un réseau constitué de différents secteurs professionnels du tourisme : hébergements, restauration, sites culturels et de terroirs, location de vélos, réparation de vélos, offices de tourisme, transport, accompagnement, agences de voyage, collectivité.

## **ARTICLE 2 : Mission de Vélo Loisir Provence sur les territoires du Luberon et du Verdon**

Les missions de VLP s'articulent autour de 6 axes.

Ces missions concernent pour LMV Agglomération l'ensemble de son territoire, maillé par les itinéraires composant l'offre Le Luberon à vélo et par l'EuroVelo 8 – La Méditerranée à vélo.

### **2.1 La réflexion sur la création des itinéraires loisirs, leur entretien et leur amélioration**

VLP n'a cessé de développer des itinéraires sur les territoires qu'elle anime en collaboration étroite avec le Parc naturels régionaux du Luberon et les Conseils départementaux. C'est ainsi que près de 500 km sont aujourd'hui balisés dans les deux sens d'une manière pérenne.

Un maillage complet et homogène sillonne le territoire, il comprend les itinéraires :

- Du Luberon à vélo :
- De Gordes à vélo :
- Du Pays d'Aigues à vélo :

Balisé en 2018, l'itinéraire à envergure européen La Méditerranée à vélo – EuroVelo 8 renforce les flux d'entrées de cyclotouristes sur notre territoire. En juillet 2016, VLP est devenue coordinatrice et animatrice de l'itinéraire de La Méditerranée à vélo (EV8) pour la Région Sud Provence Alpes Côte-d'Azur et l'Occitanie. Depuis, VLP mène également des missions d'ingénierie auprès des collectivités pour le territoire du Grand Sud.

Objectifs :

Bien que le territoire soit précurseur au niveau régional et afin de répondre aux nouveaux besoins, il paraît important de veiller à la qualité des itinéraires tant en termes de tracé, de signalisation que dans l'offre proposée aux cyclistes :

- Maintenir l'offre d'itinéraires en veillant à la qualité du jalonnement existant
- Développer le maillage sur le territoire
- Améliorer les itinéraires existants en menant une réflexion sur la signalisation, les équipements et les tracés.

### **2.2 Appuis de l'agglomération sur le développement du vélo au quotidien,**

L'agglomération en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité à dans son champ de compétence le développement du vélo comme alternative à l'automobile dans les déplacements quotidien.

Dans ce cadre là, l'agglomération va réaliser à partir de 2024 un schéma directeur des aménagements cyclables sur son territoire. La question des aménagements cyclables est aussi étudié à l'échelle de territoire plus élargie comme la conférence des territoires et les contrats opérationnels de mobilité. VLP en tant qu'expert de la thématique sera fortement associé à ces réflexions.

Objectifs :

- Participer à l'élaboration du schéma directeur des aménagements cyclable
- Apporter son expertise sur les réunions thématiques vélo sur contrat opérationnel de mobilité piloter par la Région
- Participer aux réflexions à l'échelle inter EPCI sur la réalisation d'un réseau express vélo.

### **2.3 La structuration de l'offre**

VLP a été reconnue par la Région Sud évaluatrice de la marque nationale « Accueil Vélo » sur le Luberon et Verdon, confortant son rôle comme interlocuteur privilégié auprès des prestataires touristiques. Le nombre de prestataires labélisés donne une visibilité certaine à ces deux destinations, et la mise en lien des acteurs et leur implication dans ce projet de développement touristique partagé nourrit une dynamique collective au profit des territoires.

La mise en réseau des prestataires touristiques permet de construire et de valoriser une offre diversifiée et participe à augmenter sa qualité. La structuration de l'offre passe par une animation et une sensibilisation des membres aux problématiques liées au tourisme à vélo. Les actions menées se déroulent hors des périodes de haute et moyenne saison touristique. Les animations peuvent prendre des formes diversifiées selon les thèmes abordés :

- Eductours permettant la connaissance du territoire, des itinéraires et des professionnels,
- Ateliers techniques permettant une meilleure connaissance de la pratique et du vélo,
- Groupes de travail thématiques favorisant l'évolution des services à proposer,
- Conférences apportant des informations sur les besoins des usagers ou sur les nouvelles pratiques.

Objectifs :

- Assurer le respect des critères du référentiel « Accueil Vélo » chez les prestataires du réseau
- Organiser la qualification de l'offre liée au tourisme à vélo et accompagner les professionnels dans la mise en conformité relative au référentiel « Accueil Vélo » via la mise à disposition d'outils d'aide à la qualification
- Assurer la qualité des services liés au tourisme à vélo et s'insérer dans une démarche de progrès
- Améliorer l'offre et les services proposés par les prestataires touristiques
- Orienter les futurs choix d'aménagement de mise en tourisme et de positionnement marketing de la destination
- Mesurer les retombées économiques du tourisme à vélo

### **2.4 La communication et la promotion du réseau et des itinéraires**

Les outils déployés par Vélo Loisir Provence permettent une visibilité de l'offre des itinéraires et des services. L'ensemble de l'information apportée facilite la réalisation du séjour du cycliste sur la destination Luberon, en toute autonomie. Chaque année, ces outils sont évalués, améliorés et mis à jour afin de valoriser au mieux l'offre des destinations, en mettant en avant les nouveautés. Les outils papiers sont diffusés dans les salons et forums grand public auquel participe Vélo Loisir Provence, dans les offices de tourisme de destination Luberon, ainsi que dans l'ensemble des établissements touristiques adhérents et partenaires. Ils sont également relayés auprès des prescripteurs du territoire, lors de l'accueil de journalistes, blogueurs et tour-opérateurs.

Aujourd'hui, les principaux outils de communication édités et animés par VLP sont :

- La brochure annuelle
- Les dépliants par itinéraire
- Le site web : [www.veloloisiprovence.com](http://www.veloloisiprovence.com) regroupant les déclinaisons territoriales [www.leluberonavelo.com](http://www.leluberonavelo.com) et [www.leverdonavelo.com](http://www.leverdonavelo.com) et la carte interactive et responsive (en ligne à partir de mai 2021)
- Les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, YouTube, LinkedIn)
- Un dossier presse technique à destination des prescripteurs

D'autre part, un ensemble d'outils de promotion (tentes, kakemonos, etc.) rend visible l'offre auprès du grand public sur les évènements.

L'univers et la politique de communication et de promotion de la destination Le Luberon à vélo ont été mis en place depuis presque 10 ans maintenant. Aujourd'hui, un nouveau positionnement est nécessaire au vu de l'évolution des outils, de la ligne de communication de nos partenaires et des besoins des usagers.

En 2024, si le budget le permet, une étude stratégique pour le développement d'outils et la réflexion sur la refonte de la promotion des destinations en collaboration avec nos partenaires pourraient être mise en œuvre.

#### Objectifs :

- Adapter les outils de communication de l'offre vélo aux besoins des touristes et prescripteurs
- Accompagner les touristes à la préparation de leurs séjours en amont, en voyage individuel ou séjour organisé
- Favoriser l'appropriation de la destination par les prescripteurs
- Maintenir l'image des destinations Luberon à vélo et Verdon à vélo via une communication homogène sur l'ensemble des territoires

#### 2.5 Expertise et veille sur l'évolution des pratiques la prospective

VLP participe aux commissions de développement et de promotion du vélo à l'échelle départementale, régionale et nationale. Dans le cadre de la mise en œuvre de projets ambitieux tels que le Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes, VLP est devenu un partenaire majeur et travaille en collaboration avec :

- Vaucluse Provence Attractivité
- Le Département de Vaucluse
- Le comité de pilotage de la filière régionale vélotourisme et VTT,
- Les associations territoriales,
- La Région Sud Provence Alpes Côte-d'Azur : service Tourisme et service Transports
- La FUB, l'AF3V, Vélo et Territoires et France Vélo Tourisme

Forte de son expertise acquise au fil des ans, VLP a étendu ses compétences à la pratique du vélo sous toutes ses formes et pour tous les publics. VLP peut intervenir dans le cadre de la réflexion autour des déplacements actifs touristiques et quotidiens.

Les actions annuelles définies dans les axes 2.1 à 2.6 dépendent des financements des partenaires. Si un des financements devait disparaître ou diminuer de manière significative, une réflexion avec les l'ensemble des adhérents collectivités et professionnels du tourisme devra être mise en œuvre pour réorienter les actions.

## ARTICLE 3 : Le projet de VLP sur le territoire de LMV Agglomération

### 3.1 Contexte

Idéalement positionnée entre les parcs naturels régionaux du Verdon et du Luberon, LMV Agglomération a naturellement une vocation touristique. Le tourisme est un axe stratégique majeur pour le territoire communautaire en termes d'image, de notoriété, d'attractivité et d'impact sur son économie locale. L'agglomération délègue à son office de tourisme communautaire : Destination Luberon, la promotion de son territoire. Le tourisme d'affaires et le tourisme rural et urbain présente aussi des potentiels importants pour renforcer le positionnement du territoire communautaire comme destination touristique.

LMV Agglomération est aussi compétente en matière d'organisation de la mobilité. Elle organise en ce sens les transports urbains et scolaires via ses réseaux C mon bus et C ma navette, et son action est élargie au regard de la loi LOM aux mobilités actives. Pour répondre aux besoins de mobilité, LMV Agglomération a pour projet l'élaboration d'un plan de mobilité prenant en compte les mobilités actives dont le vélo, ainsi que les enjeux en termes d'intermodalité. LMV Agglomération peut également intervenir sur l'infrastructure cyclable à condition que ces infrastructures aient un intérêt communautaire.

Par ailleurs, le développement de l'écomobilité touristique représente un levier transversal en faveur d'une mobilité durable sur le territoire communautaire.

### 3.2 Présentation du partenariat

LMV AGGLOMÉRATION, Destination Luberon et VLP souhaitent entamer des actions de partenariat solides pour concrétiser une politique volontariste en faveur de la mobilité durable et ainsi :

- Promouvoir la pratique cyclable touristique et utilitaire à l'échelle de l'EPCI.
- Permettre aux habitants et visiteurs du territoire de LMV Agglomération un déplacement à vélo sécurisé, continu et agréable.

### 3.4 Objectifs

L'objectif de ce partenariat se décline en 6 axes principaux décrits ci-dessous. Chaque année, une feuille de route sera établie pour cibler les actions prioritaires.

#### 3.4.1 La réflexion sur le développement des aménagements, des équipements et infrastructures

- Animation de l'itinéraire « Autour du Luberon »
- Appui à l'entretien de l'itinéraire « Autour du Luberon », « Le Pays d'Aigues à vélo » et à partir de 2024, « Gordes à vélo »
- Accompagnement à l'amélioration des équipements publics et leur valorisation, notamment :
  - o Accompagnement à la mise en place d'une charte intercommunale de valorisation des zones de stationnement vélos
  - o Accompagnement dans le choix des équipements (abris, racks, jalonnement)
- Soutien et expertise aux communes membres de LMV Agglomération
- Sensibilisation au développement de l'intermodalité
- Développement de l'EuroVelo 8
- Participation au projet d'itinéraire Val de Durance

#### 3.4.2 La structuration et le développement de l'offre et des services

- Qualification et déploiement de la marque « Accueil vélo » sur le territoire.

- Animation du réseau : éducteurs, ateliers de création et commercialisation d'offres touristiques, ateliers réparation et entretien vélo, réunions inter-catégories professionnelles, etc...
- Sensibilisation du réseau de professionnels, prescripteurs, personnel OTI, élus pour contribuer à la construction d'une culture vélo
- Accompagnement des porteurs de projet au développement de services vélo (dont location)
- Appui à la conception et commercialisation d'offres vélo

#### **3.4.3 Appuis de l'agglomération sur le développement du vélo au quotidien,**

- Participer à l'élaboration du schéma directeur des aménagements cyclable
- Apporter son expertise sur les réunions thématiques vélo sur contrat opérationnel de mobilité piloter par la Région
- Participer aux réflexions à l'échelle inter EPCI sur la réalisation d'un réseau express vélo.
- Appui à la démarche de LMV Agglomération à l'opération 1000 vélos

#### **3.4.4 La communication et la promotion du réseau et des itinéraires**

- Edition et diffusion de la documentation et autres outils de communication
- Animation du site internet et des réseaux sociaux
- Contribution thématique à la base de données APIDAE en lien avec Destination Luberon
- Accueil Presse / TO / Bloggers en partenariat
- Présence à des salons grand public et des forums spécialisés en partenariat
- Partenariats Chemins des Parcs
- Valorisation des espaces VTT-FFC

#### **3.4.5 Expertise et veille sur l'évolution des pratiques**

- Participations aux animations organisées sur le territoire et aux réunions sur la mobilité et ses problématiques quotidiennes (*ex : Plan Mobilité*)
- Accompagnement à l'amélioration des équipements publics
  - o Cavaillon : projet d'installation de stationnement vélo dans la commune
  - o Office de tourisme de Cavaillon : mise en place de consignes, équipements publics, réflexion circulations douces à proximité
- Conduite d'une enquête « pratiques et clientèles vélo » auprès des professionnels du tourisme
- Veille sur l'évolution de la marque « Accueil vélo »
- Lien avec les Conseils Départementaux 04, 83, 84
- Lien avec France vélo Tourisme et le Conseil Régional pour le suivi du développement de la politique vélo
- Participation aux actions de la filière régionale Vélotourisme et VTT
- Réflexion sur le développement du vélo au quotidien avec les acteurs du territoire

### **ARTICLE 4 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée de 4 ans  
Elle prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de la signature.

### **ARTICLE 5 : Cotisation et moyens techniques mis à disposition par Destination Luberon et LMV Agglomération**

### **5.1 Cotisation**

La présente convention fixe le montant de la cotisation à 10 500 € par an, se montant se répartie de la façon suivante entre LMV Agglomération et Destination Luberon :

- 7 000 € comprenant la structuration et le développement de l'offre et des services, la communication et la promotion du réseau et des itinéraires et l'expertise et veille sur l'évolution des pratiques
- 3 500 € comprenant les projets structurant concernant les équipements, les projets d'aménagements ;

dont 2 500 € pris en charge par EPIC Destination Luberon et 8 000 € de LMV Agglomération

Cette cotisation sera versée dans sa totalité dès la signature de la présente convention puis chaque année sous présentation d'un appel de cotisation annuel et d'un bilan des actions menées.

LMV Agglomération, en sa qualité d'adhérent, peut se présenter au Conseil d'Administration de VLP dans le collège « Collectivités ».

Destination Luberon et LMV Agglomération, en sa qualité d'adhérent, peut se présenter au Conseil d'Administration de VLP dans le collège « Collectivités ».

### **5.2 Participation technique**

L'ensemble des actions de VLP sur le territoire de LMV Agglomération précitées en 3.4 seront réalisées en partenariat avec les services compétents de LMV Agglomération et de Destination Luberon. Un (ou plusieurs) référent(s) sera (seront) désigné(s) selon les actions.

Dans la mesure du possible, VLP pourra bénéficier d'appui technique et logistique en fonction des actions prévues dans l'année.

### **ARTICLE 6 : Bilan d'activités**

Chaque année, une ou deux réunions de bilan et de réflexion sur les projets d'actions pour l'année suivante sera réalisée. A sa suite, VLP adressera à LMV Agglomération et Destination Luberon un rapport d'activités, un bilan financier et le projet d'actions pour l'année suivante sous format numérique.

### **ARTICLE 7 : Litige**

En cas de litige entre les deux parties portant sur l'interprétation ou l'application des articles de la présente convention, une recherche de solution à l'amiable sera recherchée. En cas d'échec d'un accord, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif compétent.



Fait à Cavillon,

Le .....

*En 4 exemplaires originaux*

**Pour Vélo Loisir Provence**

Le Président  
M. André BERGER  
« Lu et approuvé »

**Pour la Communauté d'Agglomération  
Luberon Monts de vaucluse**

Le Président  
M. Gérard DAUDET  
« Lu et approuvé »

**Pour Destination Luberon**

Le Directeur  
M. Franck DELAHAYE  
« Lu et approuvé »

PROJET